EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	24
Absent :	9
Procurations :	7
Votants :	31

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt et un décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL (arrivée à 19h05), Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Hakim GACEM, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Benjamin GOURDON, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Françoise VITIELLO (pouvoir à Dominique BEC), Virginie SEXTO (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, (pouvoir à Franck TOURNERET, arrivée à 20h05), Elisabeth GUIANCE (pouvoir à Liliane MONJAUX), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absent excusé : Jean-Luc PAULAT

Absent : Jean-Marc LACOMBE

PACV/159-2023

Réfection chaussée RD n°840
Réalisation d'une voie d'évitement à La Veyrie : convention entre le Conseil Départemental de l'Aveyron et la Commune d'Onet-le-Château

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 11 décembre 2023,

ENTENDU que le Département de l'Aveyron assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection de la chaussée de la Route Départementale n°840 depuis le giratoire de Pisserate jusqu'au carrefour avec la route départementale n° 85 qui dessert « Souyri ».

CONSIDERANT que dans le cadre de cette opération et par mesure de sécurisation des usagers de la route, la commune a souhaité que le Département puisse réaliser une voie d'évitement par la droite à hauteur du carrefour de la voie communale de desserte de « La Veyrie ».

CONSIDERANT que cet aménagement consiste en une mise en sécurité d'un carrefour avec une voie communale.

CONSIDERANT que son coût sera pris en charge par la commune.

CONSIDERANT que la convention annexée à la présente délibération définissant les modalités d'intervention de chacune des parties a été transmise à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

CONSIDERANT que le coût de la voie d'évitement dont le préfinancement sera supporté par le Département est estimé à 7 400 €.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve la convention avec le Conseil Départemental pour La Réalisation d'une voie d'évitement à La Veyrie tel qu'annexée à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU AVEYRON

Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 26 DEC. 2023
Et de la publication le : 27 DEC. 2023